

Prévention des T.M.S. en Activité de Production

Contenu : **Matin : 3,5 heures**

- Tour de table « Avez-vous souffert ? » « Qui êtes-vous ? »
- Principes de manutention et notions d'ergonomie essentielles
- Règles de sécurité et principes d'économie d'effort
- Apprentissage de la position de moindre contrainte mécanique vertébrale
- Facteurs occasionnant ou aggravant les T.M.S. aux postes de travail
- Etude comportementale des postes de travail observés lors du parcours « atelier »

Après-midi : 3,5 heures

- Etude des postes à risque.
- Evaluation des facteurs extrinsèques de risque dans l'exercice du métier.
- Observation de la mise en œuvre du process sur site pour :
 - Identifier et caractériser les risques liés à l'activité au poste de travail
 - Identifier les déterminants gestuels et posturaux
 - Participer à la mise en œuvre des améliorations
 - Réduire les risques liés à l'activité physique
- Approche individualisée des situations de travail spécifiques en tenant compte des capacités physiques et de l'état de santé de chaque opérateur
- Analyse et bilan des aménagements de poste observés sur site avec une approche ergonomique
- Gestuelle spontanée et corrigée.

Compétences visées : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Objectifs pédagogiques : Prévenir et Réduire les TMS en lien avec l'activité professionnelle.

Permettre aux opérateurs d'optimiser leurs pratiques professionnelles à partir de l'observation de la mise en œuvre du process

Permettre aux opérateurs d'adapter leur gestuelle, leur posture et leur comportement aux postes de travail observés

Comprendre les facteurs de risques, de progrès et s'approprier les modifications comportementales

Public visé et prérequis : personnes exposées à des risques professionnels, en particulier de troubles musculo-squelettiques liés à l'activité physique.

Il n'y a pas de prérequis, si ce n'est le fait de travailler chez un employeur puisque le formateur va adapter la formation au public concerné.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Démarche de prévention des TMS selon les recommandations de l'INRS.
Méthode de manutention manuelle des charges selon Paul DOTTE.
Observation et vidéos des postes étudiés – Echanges
Travail interactif aux postes de travail le matin et l'après-midi
Support de formation individualisé avec photographies des propositions d'amélioration des postes étudiés, transmis aux opérateurs au format PDF par mail.

Conditions de réussite de la formation : la formation-action des opérateurs est intégrée dans le projet de prévention (document unique) des risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement (plan de prévention).

Préalablement à l'organisation des séances de formation-action du personnel et aux regards des enjeux et des objectifs visés à travers la formation-action d'acteurs, il est fondamental que l'entreprise ou l'établissement soit engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

A ces seules conditions, le personnel formé pourra, grâce aux compétences acquises en formation, participer à l'atteinte des objectifs du projet de prévention et à la démarche d'amélioration continue de l'entreprise ou de l'établissement.

Modalités d'évaluation : les compétences sont évaluées en continu durant la formation par le formateur en s'appuyant sur les situations réelles de travail et une grille individuelle d'évaluation orale adaptée en fin de formation.

Le questionnaire de satisfaction en fin de formation et le certificat de réalisation de la formation.

Intervenant : Patrice VAILLANT : Formateur à temps complet en santé au travail, Masseur-Kinésithérapeute et Ergonome

Modalités : l'inscription des stagiaires se fait avec la convention de formation.

Délai d'accès de 2 mois en fonction de la disponibilité du client et du formateur.

1 journée de formation, soit 7 heures composées d'intervention au poste de travail pour un groupe de 10 personnes. Proposition d'horaires : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Lieu : en intra-entreprise, l'employeur est tenu de mettre à disposition une salle adaptée suffisamment grande et accessible avec des tables, des chaises et tout le matériel utilisé par les opérateurs au poste de travail, y compris pour les travailleurs handicapés.

Accessibilité aux personnes handicapées : le formateur vérifie cette possibilité avec l'employeur et oriente le participant concerné vers le réseau national AGEFIPH, si besoin. Sur demande du client et en phase de recueil de besoin, le support pédagogique pourra également être adapté.